

AVIS À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE ET AU PUBLIC

Les références juridiques contenues dans les observations écrites transmises aux juges soulèvent d'importantes préoccupations relatives à la fabrication potentielle d'autorités juridiques par le biais de grands modèles linguistiques, connus sous « large language models (LLM) ¹ ». L'engagement de tous les participants aux activités devant les tribunaux doit viser à renforcer l'intégrité et la crédibilité des procédures judiciaires.

Avis : La Cour du Québec invite les praticiens et les justiciables à faire preuve de prudence lorsqu'ils font référence à des autorités juridiques ou à des analyses dérivées de LLM dans leurs observations.

Vérifications : Pour toutes les références à la jurisprudence, aux lois ou à tout texte de doctrine dans les observations devant la Cour, il est essentiel que les parties s'appuient exclusivement sur des sources faisant autorité telles que les sites Web officiels des tribunaux, des éditeurs commerciaux couramment référencés ou des services publics bien établis tels que SOQUIJ et CanLII.

Contrôle de qualité : Afin de maintenir les normes les plus élevées d'exactitude et d'authenticité, toutes les observations générées par l'intelligence artificielle (IA) doivent faire l'objet d'un contrôle humain sérieux. La vérification peut être réalisée grâce à des références croisées avec des bases de données juridiques fiables, pour s'assurer que les citations et leur contenu sont exacts. Cela est conforme à la pratique de longue date des professionnels du droit.

La Cour du Québec reconnaît que les technologies émergentes comportent à la fois des opportunités et des défis. La communauté juridique doit s'adapter en fonction de ce constat. Nous encourageons les discussions et les collaborations continues à ce sujet, notamment par le biais des Comités de liaison avec les praticiens.

26 janvier 2024

¹ Le terme « grand modèle de langage » fait référence à un type de système d'intelligence artificielle (IA) capable de traiter et de générer un texte semblable à celui rédigé par un humain en recourant à de grandes quantités de données d'apprentissage.